



LYCEE SAINT-PAUL IV

363 Route de Savannah - BP 20 - 97411 Bois de Nèfles Saint Paul

Téléphone : 0262 33 06 50 - Fax : 0262 33 17 22

Courriel : Ce.9741380G@ac-reunion.fr

ANNEXE 1

Respect des gestes barrières et de la distanciation document actualisé 08/04/2021

ACCES A L ETABLISSEMENT	CIRCULATION (dans l'établissement)	TEMPS DE TRAVAIL	PAUSES ET RESTAURATION	AUTRE
Entrée dans le lycée à partir de 6h50 (1ère arrivée de bus) : port du masque pour tous, tout le temps	Circulation limitée sur l'ensemble de la journée	Une seule et même salle pour la journée par groupes (voir exception possible pour les ens. Spé et groupes LV en premières et Tle)	Ne pas se regrouper y compris lors des inter-cours et pauses : masques obligatoires correctement ajusté sur le visage	Salle MDL et foyer fermés
Suivant les bornages au niveau du parvis	Pas de regroupement dans la cour : lors des récréations et des déplacements dans le lycée	Circulation et distanciation à respecter dans chaque salle	Pas de regroupements lors des récréations et masques obligatoire correctement ajusté sur le visage	CDI ouvert accès réglementé avec masque et gel hydro-alcoolique
Entrée immédiate dans le lycée par le portillon	accès aux salles par les escaliers côté cour	Déplacements limités en salle	Accès au réfectoire avec respect des gestes barrières y compris pour la file d'attente Cafétaria ouverte à tous.	Accès à l'administration limité
Aucun regroupement sur le parvis	sortie des salles si possible par les escaliers côté mer	Mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans les salles	Impossibilité de prendre un repas à l'extérieur durant cette période	Accès au parking réglementé sans attroupement
Utilisation obligatoire du gel hydro-alcoolique à disposition au portillon	Respect du plan de circulation pour l'accès au lycée, dans les salles et aux ateliers + labos	En cas de fièvre, il faut consulter un médecin et rester ensuite au domicile	Internat : information sur la gestion de cette période donnée directement aux internes lors d'une réunion d'information le jeudi 08/04/21	Accès à la vie scolaire et à l'accueil réglementé
Accès au mobilier de la cour réglementé 4 par table (voir marquage)	Accès aux toilettes 1 à 2 personnes maximum : respect de la file d'attente avec distanciation			
Aucune sortie du lycée pour les élèves transportés : étude surveillée par groupes restreints				